

## Compte rendu conseil municipal du 25 juin 2018

**Etaients présents :** Yves LAFAURY – Romain ARNAUD – Estelle FAURE - Albert LAI - Catherine ARNAUD – Chantal BOSSY – Colette COUDERT - Suzanne LETY - Yann MILAN - Cyril PERRIOLAT – Éliane SOLETY

**Absents ou excusés :** Karine DENAUD (procuration à BOSSY C.) – Robert BRUN (procuration à LAI A.) - Alain BONNETON (procuration à LAFAURY Y.) – Christine FINAND MONDUEL

**Secrétaire de séance :** LAI A.

**Acquisition du rez-de-chaussée de la maison Laurent** : le bâtiment a été acheté par le Département et sera restitué à DAH par l'intermédiaire du FAF (Fond d'Action Foncier). La commune a proposé à DAH d'installer un commerce au rez-de-chaussée, mais la proposition du montant du loyer par DAH reste trop élevée.

DAH propose à la commune de racheter cette partie au département pour un montant de 40 000 € et de l'aménager. Un fond de concours a été demandé auprès de la Communauté de communes Porte de DromArdèche et du FISAC. Une division du volume sera effectuée par un géomètre. Voté à l'unanimité.

**Achat du terrain du tènement Charreton à Epora** : cette délibération est finalement reportée au prochain Conseil municipal car Epora n'a pas finalisé le mode de cession. Il était prévu que l'Epora vende à DAH toutes les parcelles et ensuite rétrocède à l'euro symbolique à la commune à qui il restera le déficit foncier de 65 000 € + les travaux de confortement de la toiture d'un montant de 8 500 €.

**Convention mission expérimentale de médiation préalable obligatoire** : avec le Centre de gestion de la Drôme : Cette nouvelle mission, certes facultative pour les employeurs, présente de nombreux avantages. En effet, la médiation est plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse. Elle est aussi plus efficace car elle offre un cadre de résolution amiable des litiges et débouche sur une solution négociée, en amont du contentieux. Pour les collectivités affiliées la participation à l'exercice de cette mission facultative s'élève à 50 euros par heure de présence du médiateur avec l'une ou l'autre des parties, ou les deux. Toutefois, en cas d'intervention d'un médiateur externe au Centre de gestion de la Drôme, le montant de la participation sera fixé par celui-ci. Voté à l'unanimité.

**Convention de mise à disposition des ressources numériques pour les écoles** : Dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, et en application de la convention du 29 décembre 2015 entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations relative à l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative », une impulsion forte est donnée aux projets d'équipement numérique des établissements grâce à un soutien exceptionnel aux collectivités territoriales, à hauteur d'un euro pour chaque euro investi. Le programme prévoit en outre de doter en ressources numériques pédagogiques les élèves et enseignants équipés. En application de l'article L.421-10, la présente convention vise à organiser la collaboration entre la commune et le collège pour la mise en place du plan numérique dans les écoles publiques du territoire, sélectionnées dans le cadre des appels à projets nationaux. La directrice de l'école va donc passer une commande auprès du collège pour un budget de 500 € maximum. Voté à l'unanimité.

**Passage doux Impasse nouvelle** : au PLU une réserve avait été posée pour un passage doux sur les parcelles AE 263 et 267 de M. MARMEY. Aujourd'hui ce terrain est vendu à M. ROBIN Michel qui par courrier en date du 25 juin, met la commune en demeure sur la servitude d'acquiescer le terrain grevé par celle-ci. Ce passage doux avait été prévu pour permettre aux habitants des lotissements un passage direct avec le chemin des Soupis puis le Centre village. Vu la complexité et le coût la commune décide d'abandonner ce projet et demandera une modification à l'occasion de la prochaine révision du PLU. Monsieur le maire prendra un arrêté dans ce sens.

**Décision modificative** : l'entreprise Charpente Poncet a réalisé la réfection du toit terrasse en toit pentu au-dessus la chaufferie et du local de rangement de la mairie (suite à une multitude de fuites). Il avait été budgétisé 2 000 € sur l'opération « aménagement de la mairie » et finalement la facture est de 2 379 €. Une délibération est donc nécessaire pour basculer 500 € des dépenses imprévues à l'opération. Voté à l'unanimité.

**Tarifs garderie du matin et du soir** : les parents d'élèves de l'école Geneviève et Robert BOURG ont demandé que l'amplitude horaire des garderies soit augmentée. Suite à cette demande un sondage a été réalisé, une grande majorité des parents serait intéressée. Monsieur le maire propose donc d'augmenter l'amplitude de la garderie du matin et du soir d'un quart d'heure, pour un montant de 0.50 € (le quart d'heure). Ce dispositif est mis en place jusqu'au 31 décembre 2018 et en fonction de la fréquentation (une moyenne de 10 enfants présents sur les deux quart d'heure supplémentaires), il sera renouvelé jusqu'à la fin de l'année scolaire.

**Horaires** : Garderie matin : 7h15 à 8h20 - Garderie soir : 16h15 à 18h15

**Tarifs** : 7h15 à 7h30 : 0.50 € , 7h30 à 8h20 : 1.25 €, 16h15 à 18h : 1.85 €, 18h à 18h15 : 0.50 €. Voté à l'unanimité.

## **Divers**

- Vernissage de l'exposition Campana : vendredi 29 juin à 18h30,
- Le vice-président à la culture de la Communauté de communes Porte de DromArdèche est venu visiter les infrastructures pour organiser le festival Amascène qui aura lieu en avril 2019.
- Organisation des finales départementales de basket en juin 2019 sur les communes d'Épinouze – St Sorlin et Jarcieu. Prendre les disponibilités nécessaires pour libérer le gymnase.
- Constat : le sol du gymnase est très abîmé par endroit.
- 14 juillet : feu d'artifice à Epinouze. Sollicitation des associations pour tenir les buvettes. Eliane et Suzanne s'occupent de l'achat des boissons.
- Visite de Pierre JOUVET, vendredi 22 juin : présentation des projets de la commune : centre village, boulangerie, panneaux photovoltaïques à la zone artisanale et visite du parc Chandonzet.
- Fin des TAP par un apéritif le jeudi 5 juillet à 19h.
- Ouverture des plis du marché de fourniture de repas pour la cantine, vendredi 29 juin à 18h.
- Commission appel d'offre : le lundi 2 juillet à 19h.
- Réunion d'achat mutualisé le mardi 3 juillet à 14h30.

Fin de séance 21h30

### **- Acquisition du rez-de-chaussée de la maison Laurent**

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

### **- Convention mission expérimentale de médiation préalable obligatoire**

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

### **-Convention de mise à disposition des ressources numériques pour les écoles :**

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 1 adopté à l'unanimité

### **- Nouveaux tarifs et horaires de la garderie du matin et soir**

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

### **- Décision modificative n°1**

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité